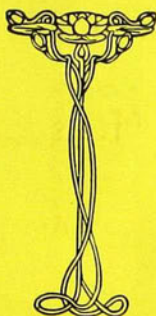


La Tempérance

Ce qu'est la tempérance

Le vice de l'intempérance



L'ŒUVRE DES TRACTS

MONTREAL



Vient de paraître

Esquisses sociales

PAR LE

R. P. ARCHAMBAULT, S. J.

DIRECTEUR

de l'Œuvre des Tracts

Figures sociales

Œuvres sociales

Questions sociales

\$1.00 *franco*

LE MESSENGER CANADIEN

1961, rue Rachel Est, Montréal

HN
31
939
v.131
1930

MANDEMENT

De Mgr l'Évêque de Saint-Germain de Rimouski

SUR LA TEMPÉRANCE ¹

GEORGES COURCHESNE

PAR LA GRACE DE DIEU ET DU SIÈGE APOSTOLIQUE
ÉVÊQUE DE SAINT-GERMAIN DE RIMOUSKI

Au clergé, aux communautés religieuses et aux fidèles de Notre diocèse, Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.

NOS TRÈS CHERS FRÈRES,

Aux approches du saint temps de pénitence, Nous venons vous rappeler d'éternelles vérités sur lesquelles doit s'appuyer notre vie morale. Nous savons que nous devons faire le bien et éviter le mal, parce que nous croyons que nous serons tous jugés un jour. Si nous croyons que nous serons jugés, c'est parce que nous croyons que nous mourrons et ressusciterons. Si nous croyons à la résurrection générale, c'est parce que nous croyons que le Christ est mort pour nos péchés et qu'il est lui-même ressuscité. Tel est l'Évangile que vous avez reçu, dans lequel vous avez persévéré et par lequel vous serez sauvés, si vous le retenez tel qu'il vous a été annoncé. Ne l'oublions pas, toutefois, nous n'aurons de part avec le Christ que si la grâce en nous n'est pas restée vaine, et ceux qui appartiennent vraiment au Christ crucifient leur chair avec ses vices et ses convoitises. Il ne faut pas moins que l'espérance du ciel, contrepoids à toutes nos aspirations viciées d'ici-bas, pour suivre ces austères sentiers de l'Évangile que Nous vous rappelons. Car, si nous n'avons d'espérance dans le Christ que pour cette vie seulement, nous sommes les plus malheureux de tous les hommes.

1. La question de la tempérance est toujours à l'ordre du jour dans notre pays. Nous avons cru faire œuvre utile en publiant, avec la bienveillante autorisation de S. G. Mgr l'évêque de Rimouski, ce mandement de haute portée doctrinale et pratique. (Note des Éditeurs.)

Un jour viendra pour chacun de nous, où nous devons nous engager sur la pente qui conduit à notre calvaire. La nuit sera venue. Les étoiles nous refuseront leur lumière. Les voix de la terre, même celles de l'amitié la plus fidèle, se seront tues à nos oreilles. Tout ce qui aura flatté nos goûts nous échappera. Les sens n'auront plus rien pour nous. Seule nous restera la conscience des œuvres que nous aurons accomplies sous l'empire de la raison et de la foi. Et là-haut se dressera la croix, froide et nue. Bon gré mal gré, il nous faudra nous y étendre. Que voudrons-nous alors avoir été? Heureux si nous avons su embrasser la croix et tout ce qu'elle symbolise de renoncement: O croix, notre unique espérance! Car alors nous envisagerons sans épouvante l'inévitable jugement de Celui qui nous a aimés, a renoncé pour nous à toutes les joies de la vie mortelle et en a bu toutes les amertumes, afin de nous apprendre à vivre dans la sobriété, dans la justice et dans la piété, en l'attente des biens impérissables.

C'est sous la lumière de ces vérités de salut que nos ligues de tempérance, de tout temps, se sont donné la croix comme étendard. Nous osons penser, nos très chers Frères, que la croix reste toujours à l'honneur à votre foyer. Mais peut-être qu'il est bon de repasser avec vous le langage que doit tenir, à vous et à vos fils grandissants, la croix de tempérance. C'est pourquoi Nous venons vous rappeler ce qu'est la vertu de tempérance, réprouber avec vous les vices qui lui sont opposés, et exposer les moyens par lesquels tout catholique doit continuer de faire la lutte contre l'alcoolisme, non moins que contre l'ivrognerie et ses conséquences. Dans une seconde partie, Nous parlerons de l'éducation de la tempérance.

I

CE QU'EST LA TEMPÉRANCE

C'est une vertu spéciale et l'une des vertus cardinales, qui nous sert à régler les convoitises des sens, principalement du toucher ou du tact, et, secondement, celles du goût, de telle sorte que nous n'usions des biens sensibles que selon les nécessités de la vie.

C'est d'abord une vertu, c'est-à-dire une qualité qui ne sert qu'au bien et dont on ne saurait user pour le mal; une qualité qui nous fait garder dans l'ordre moral un juste milieu recommandé par la raison droite. Elle a cela de commun avec toutes les autres vertus morales, qu'elle nous fait garder de la modération dans les passions. Mais elle a ceci de spécial, qu'elle nous sert à refréner nos appétits sensitifs en ce qu'ils ont de déraisonnable.

A cause de la place qu'occupent les biens sensibles dans notre vie, vous vous expliquez pourquoi, après la chute originelle, Dieu a mis à notre disposition une vertu spéciale qui prévient les abus que nous pourrions faire des biens sensibles. Vous vous expliquez également pourquoi elle est appelée vertu cardinale, comme la prudence, la justice et la force. Car elle est vraiment l'un des gonds sur lesquels s'appuie notre vie morale pour évoluer en vue de Dieu, notre fin suprême, et ne s'ouvrir du côté des choses créées que selon les données de la raison droite mise en nous par Dieu, comme la lumière qui illumine tout homme venant en ce monde.

Notre nature à la fois corporelle et spirituelle nous fait une obligation de nous servir des biens sensibles: les uns sont nécessaires à notre vie individuelle, comme la nourriture et le breuvage; les autres servent à la conservation de l'espèce humaine. Or Dieu a mis dans la nature, c'est-à-dire dans la conscience, les règles et les conditions selon lesquelles il est permis d'user de ces biens sensibles. Pour faciliter l'accomplissement du devoir d'user des biens nécessaires à l'entretien ou à la transmission de la vie, la Providence a rendu agréable aux sens l'usage de ces biens. Ainsi, à moins que l'organisme ne soit malade, l'absorption normale de la nourriture et du breuvage apporte une certaine délectation au sens du goût, en même temps que ces aliments s'en vont reconstituer, par leur assimilation, les tissus que le feu de la vie consume chaque jour en nous.

La triste vérité, c'est que, par suite de la faute originelle et de nos fautes personnelles, les hommes se portent vers ces biens sensibles, non pas pour ce qu'ils ont de nécessaire à la vie, mais uniquement pour y chercher la volupté et la

sensation aiguë de la vie. Alors que chez les êtres inférieurs soumis aux mêmes lois de l'alimentation et de la reproduction, les appétits sont réglés par l'instinct et les lois de l'espèce, chez l'homme, ils sont sous l'empire de la raison. Mais il arrive que le désir de la volupté devient une passion envahissante, fait perdre de vue la fin des actes que la raison devrait diriger, et exige son assouvissement, même contre les lois de la vie. C'est l'objet de la tempérance de réprimer ces convoitises et de conformer à la raison l'usage que nous devons faire des biens matériels. Quand la tempérance règle ainsi l'usage du manger, elle prend le nom d'abstinence. Elle s'appelle sobriété ou mesure quand elle contient dans de justes limites le recours au breuvage. Quand elle nous rappelle les prescriptions du sixième et du neuvième préceptes, elle s'appelle chasteté.

Il suffit de vous avoir remis en mémoire ces notions sommaires de la vertu de tempérance pour en démontrer la nécessité pour la vie présente non moins que pour la conquête du ciel, fermé, comme l'enseigne toute l'Écriture, aux victimes impénitentes de la gourmandise, de la crapule et de la débauche luxurieuse. Sans la tempérance, en effet, on se précipite sur les biens sensibles avec une frénésie qui abaisse l'homme dans sa vie morale et spirituelle. Et ces biens, au lieu de servir à alimenter la vie de l'individu ou d'enrichir l'espèce humaine, se tournent contre ceux qui en abusent ou en mésusent, amoindrissent la vie du coupable, attristent et altèrent la vie des familles, désolent et appauvrissent la société, font la honte et le deuil de l'Église.

II

LE VICE DE L'INTEMPÉRANCE

Le vice de l'intempérance est déjà caractérisé par la notion de la vertu qu'il combat. Mais il convient d'insister. Il serait facile de tracer le tableau des ruines accumulées par l'alcoolisme et l'ivrognerie. Il suffirait de relever les statistiques de la criminalité causée par les boissons enivrantes, pour ne nous occuper ici que de cet aspect du problème de la tempérance. Puis on irait demander aux hôpitaux et aux

asiles d'aliénés de nous donner leur dénombrement des maladies physiques et mentales engendrées par ce fléau. En dehors des statistiques officielles, il suffirait même de pénétrer dans l'histoire intime des familles. Qui de nous n'a pas été au courant des larmes secrètes, d'abord, puis des misères criantes qu'il faut mettre au compte de l'intempérance, dans les annales de nombreuses familles? Et peut-être que les méfaits les plus graves ne sont pas de ceux qui relèvent de la chronique scandaleuse des journaux à nouvelles. L'heure vient où, au lieu de l'ivrognerie abjecte, nauséabonde, tapageuse, on apporte une sorte de modération épicurienne à l'usage des alcools. L'absorption quotidienne de ces poisons, soit sous la forme de boissons fortes ou sous la forme des bières les plus célébrées par la réclame, constitue l'alcoolisme proprement dit. La modération qu'on croit y apporter donne le change sur la gravité des ravages inévitables. La médecine soutient que l'usage modéré, élégant, de l'alcool est encore plus nuisible à l'organisme, quand cet usage est quotidien, que l'invasion massive de l'alcool par de grandes beuveries espacées. De celles-ci l'organisme a le temps de se remettre. Mais l'alcoolisme ne lui donne pas de répit. C'est chaque jour que le dyspsomane ingurgite un breuvage qui se résorbe dans le système au lieu de se digérer, et qui conduit aux lésions, à l'atrophie ou à l'hypertrophie des organes. Tout cela peut se faire lentement. On ne connaît rien qui ruine plus sûrement son homme.

Ceux qui sont de bonne foi des partisans de l'usage modéré de l'alcool moderne et des bières, nous citent volontiers le fait que chez nos anciens du pays, le nombre des buveurs a été considérable et que, cependant, même les plus intrépides de ces buveurs ont porté jusque dans un âge avancé une constitution robuste et transmis à leurs descendants des mœurs et une vie chrétienne dont nous sommes fiers.

Il faudrait d'abord mieux savoir ce qu'ils buvaient, pour le comparer à ce que livre aujourd'hui le commerce. Et puis, on aura toujours à ne pas oublier de faire le compte des tares inguérissables transmises dans les familles, de l'effroyable quantité de cas de tuberculose, de névrose précoce, d'ophtal-

mie, qui ne s'expliquent pas autrement que par les excès des ascendants. Et que dire de l'extinction complète de tant de familles qui, il y a soixante-quinze ans, constituaient la classe choisie de nos paroisses anciennes du long du fleuve. Combien de fortunes ont sombré dans le naufrage de la tempérance ! Si l'on remonte à l'origine de ces tragédies de famille, on trouvera parfois l'ivrognerie lourde, mais on trouvera aussi souvent l'alcoolisme de bon ton, l'échange quotidien de la *traite* dans les salons et aux *bars*, entre les professionnels et hommes publics du temps. Sans doute il ne faut pas exagérer et soutenir que toutes les maladies physiques et la mort sont causées par les péchés personnels et notamment par l'intempérance. Notre-Seigneur a eu le soin de détourner la curiosité des enquêteurs juifs qui se demandaient pour quel péché de ses ascendants un homme était né aveugle. En ces cas, il n'y a qu'une chose certaine, c'est que la mort et les maladies sont entrées dans le monde par le péché originel. Depuis lors, la maladie et la mort atteignent les justes et les coupables. Et parfois on voit les justes succomber sous le poids de maladies noblement prises dans l'accomplissement de leur devoir d'état. Il n'y a qu'à s'incliner comme on s'incline devant le dévouement du divin Crucifié. Mais il est une affirmation que l'on peut faire en toute certitude : c'est que tout péché personnel porte atteinte à la santé du corps en même temps qu'il attente à la vie de l'âme. Et cela est surtout vrai des péchés qui se consomment dans les profondeurs de la chair, comme tout ce qui est intempérance, qu'il s'agisse de l'abus des plaisirs de la chair ou de ceux de la table. Notre corps n'est pas fait pour subir impunément les tempêtes que provoquent les stimulants violents. La vie se charge assez de brûler nos tissus. Les incendies qu'allument les boissons alcooliques dans les organismes surmenés, ne peuvent que précipiter l'échéance redoutée.

L'organisme peut quelquefois résister avec l'apparence de la solidité. Vous avez vu dans nos bois des arbres d'aspect robuste. Un jour on s'aperçoit que leurs feuilles ne repoussent plus. Ils sont secrètement rongés par une teigne impitoyable. La tempête passe et l'arbre tombe. L'alcoolisme,

comme les passions qu'il allume d'ordinaire, est la teigne invisible qui fait son sourd travail au sein des organismes les plus avantageux. Or ce n'est encore qu'un mal restreint, puisqu'il n'y a là qu'une victime. L'on reste consterné quand on se représente les générations prédisposées au rachitisme, à l'anémie, à l'arthritisme, à la démence précoce, au vice même, qui porteront jusqu'à la tombe la propension qui leur est venue avec les tares de leur vie, conséquence des abus de tel égoïste qui n'a pensé qu'à ses plaisirs.

Nos très chers Frères, ces réflexions peuvent vous paraître sévères dans un milieu comme le nôtre. Mais, sans Nous attarder à dire à quel point elles s'appliquent ici ou là, Nous estimons qu'il faut prévenir de plus grands maux et engager d'urgence toutes les ligues de tempérance du diocèse à se rappeler leurs devoirs: elles n'ont pas qu'à protéger le bien spirituel, mais encore la vie temporelle de notre population. Nous ne voulons pas dire que le mal soit en fait très grand. Mais Nous savons qu'il y a une recrudescence de réclame en faveur des alcools et que l'on tend à remettre en honneur des arguments comme ceux que débitait, sur le trottoir, devant son estaminet, le personnage important et borné que fut autrefois le buvetier de village. Nous retrouvons un peu partout les mêmes affirmations entières et sans réplique de cette classe, qui a déjà fait son possible pour tuer le bon sens chez notre peuple, à la faveur de l'importance qu'elle prenait en temps d'élections. Cette classe a certainement été la plus authentique race d'abrutis que notre histoire ait connue. Nos très chers Frères, Nous vous aimons assez pour avoir le droit de vous supplier de ne pas laisser entamer la santé de vos intelligences par les affirmations qui recommencent à courir les rues et nos champs, sur la nécessité de l'alcool pour soutenir la vie et donner des forces.

La vérité est qu'un homme intempérant est comme l'enfant mal élevé. La comparaison est de saint Thomas, qui dit de l'intempérance qu'elle est un *vice puéril*, non pas en ce sens qu'elle convient à l'enfance, mais parce que l'homme intempérant ressemble à l'enfant mal discipliné. Comme l'enfant il se précipite vers ce qui est un sujet de honte, ne

se rendant pas compte que la vraie beauté est dans ce qui est conforme à la raison et non dans ce qui flatte simplement les sens. L'enfant que l'on abandonne à ses caprices de volonté s'y entête et devient intraitable. De même le voluptueux, plus il cède à sa passion et se fouette le sang, plus il devient l'esclave de ses tendances. Enfin, l'enfant ne se corrige que par la coercition, car il est dit dans l'Écriture: « Ne soustrais pas l'enfant à la discipline: tu useras de la verge et tu sauveras son âme de l'enfer » (*Prov. XXIII*). De même le libertin; il ne revient à l'honnêteté des mœurs qu'en réprimant ses convoitises déréglées.

Nous avons vu le moment, dans notre histoire, où l'intempérance menaçait notre peuple de décadence prématurée. Les luttes de l'alcool contre les mœurs de notre peuple ont commencé avec notre histoire. Toujours il a apporté les mêmes arguments: le commerce profitera de la vente; l'activité commerciale favorisera l'aisance générale; les peuples du Nord ont besoin de stimulants alcooliques contre le froid; les travailleurs ont besoin de tonique, etc. Qui de vous n'a pas entendu ces propos, que l'on sert en hiver, mais que l'on peut tout aussi bien servir renversés, pour la propagande d'été. Les marchands sérieux vous diront que dès que des alcools et des bières prennent place parmi les marchandises courantes, les comptes de crédit s'allongent chez eux et menacent la stabilité de leurs affaires. Les industriels vous diront que dans la mesure où l'ouvrier cède à la tentation de se payer de cette bière qu'on lui annonce, sur tous les poteaux et toutes les granges de la province, comme celle que buvait son arrière-grand-père, dans la même mesure cet ouvrier s'endette chez le marchand des articles de première nécessité. Et il affaiblit ses qualités de résistance au travail, surtout le lundi, au lendemain du jour, hélas! qu'il devait passer à se reposer dans la piété, et qu'il aura passé à se surmener l'estomac et les reins.

Nous vous supplions de réfléchir sur ces observations réunies de la médecine, des hommes d'affaires et des industriels, et de Nous aider à ne pas multiplier sur le chemin de notre peuple la tentation de s'abrutir. Nous déplorons

ces panneaux de réclame qui sont un défi au sens commun et un enseignement mensonger sur les vertus sanitaires d'un breuvage que l'on n'absorbe jamais sans en devenir sensiblement plus lourd, moins intelligent, et, en cas d'habitude, plus près du gâtisme intellectuel et physique: Nous voulons désigner par là très clairement la bière, souvent annoncée par de braves gens qui sont payés pour s'abuser sur l'innocuité de ce qu'ils annoncent. Si Nous n'insistons pas sur les gros alcools lourds, c'est qu'en vérité, il n'y a qu'à en dire ce qui précède avec de plus fortes raisons.

III

MOYENS DE COMBATTRE L'INTEMPÉRANCE

Un peuple adulte comme le nôtre, qui ne trouverait pas dans ses principes le soutien d'une conduite virile, et qui laisserait se développer dans ses mœurs le vice puéril de l'intempérance, serait menacé de décadence. Plaise à Dieu, pour l'honneur de l'Église à laquelle nous appartenons, que l'on n'ait jamais à prononcer ce mot pour résumer notre état social à un moment donné. Nous portons, pour l'heure, la responsabilité de l'orientation que va prendre notre population sur la question de la tempérance. Il faut que nos ligues, de toute part, fassent leur devoir. Aucun de nous n'a le droit de se dire que si le mal se fait quelque part, cela ne le regarde pas.

1. — Pour bien remplir ce devoir, il faut d'abord avoir des *convictions*. Toute œuvre d'apostolat doit partir de là, sans quoi elle manque de fermeté et d'esprit de suite dans l'effort. La conviction se développe par l'observation réfléchie. Mais comme tout le monde n'a pas le loisir de faire des enquêtes sur les ravages de l'alcool, il faut consulter ceux qui ont de l'expérience. Une instruction entendue en passant ne suffit pas. Il faut une sorte de prédication constante à l'esprit, surtout quand le sophisme recommence à circuler, entretenu par les brasseurs intéressés et par les vendeurs clandestins, qui ont repris l'œuvre malsaine et les audaces d'idées des anciens hôteliers. Nous ne voulons pas que l'on

argue de notre silence ou du caractère trop imprécis de nos recommandations, pour penser qu'il y a quelque chose de changé dans les directions en vigueur dans le diocèse. Nous espérons bien qu'on le reconnaîtra, Notre langage n'a rien que de très clair.

Nous attirons votre attention sur une revue publiée par les Franciscains: *La Tempérance*. Rédigée pour être à la portée de tous, elle contient le résultat des enquêtes que les missions dans nos campagnes permettent à ces religieux de mener constamment. Elles contiennent aussi l'exposé des principes à tenir devant les esprits. Enfin elle coûte très peu cher.

Nous formulons encore le souhait que vous trouviez le moyen de vous procurer pour vos écoles et pour vos cercles d'études la série des tableaux antialcooliques des Clercs de Saint-Viateur, déjà recommandés.

Enfin Nous croyons savoir que l'U. C. C. se propose de donner, dans *La Terre de chez nous*, outre le cours substantiel d'agriculture que beaucoup suivent avec profit, des leçons occasionnelles sur l'épargne et sur la tempérance, au bénéfice de nos jeunes ruraux. Nos cercles trouveraient grand profit à des articles courts, rédigés par des spécialistes et qui donneraient à réfléchir, par les renseignements de la médecine et ceux qui viennent des faits. Les motifs surnaturels trouveront leur place dans ces courtes suggestions, qui doivent ensuite venir en séance de cercle, présentées par les membres eux-mêmes comme le fruit de leurs lectures. Car Nous comptons bien que dans le diocèse, l'U. C. C. donnera, dans tout son travail, le primat à l'œuvre d'éducation populaire qu'elle est appelée à faire, si elle veut poursuivre une œuvre vraiment catholique et vraiment profitable, même dans l'ordre temporel.

Vos convictions sur les méfaits de l'alcool, il faut les accroître au regard d'un idéal élevé. N'être que médiocrement sobre à l'âge de la formation définitive, disons, de seize à vingt-cinq ans, c'est s'exposer à prendre des habitudes dont la maturité se relèvera malaisément. Et il faut se dire que cet idéal un peu sévère nous est particulièrement nécessaire,

à cause de notre climat, qui, comme tous les climats extrêmes, expose à des excès. A cause aussi de notre passé. Nul ne sait à quel point l'héritage qu'il porte dans sa vie physique même est chargé de prédispositions qu'un usage modéré des breuvages alcooliques peut soudain changer en passion irrésistible. Consultez donc le médecin sérieux et consciencieux. Il vous dira que l'alcool n'est pas un aliment mais un poison, et que le coup de fouet que donne l'alcool à l'organisme ne doit pas faire illusion sur son utilité véritable. Cette excitation momentanée est suivie d'un replat où l'organisme offre moins de résistance à la fatigue et aux assauts des refroidissements. Le meilleur usage à faire de l'alcool restera toujours l'usage externe, dans des frictions utiles aux réactions qui doivent suivre un bain ou une transpiration.

Consultez un médecin des âmes. Il vous dira que l'on en est encore à trouver un seul cas où l'usage de l'alcool ait rendu quelqu'un plus intelligent et plus vertueux. Il ajoutera que la preuve est faite depuis longtemps, que l'alcoolisme conduit rapidement à l'aboulie, à l'affaiblissement de la volonté et du caractère, non moins qu'à celui de l'intelligence. Qui n'a pas connu de ces beaux talents précoces que l'alcool a rapidement conduits à leur crépuscule, avant même le midi de la vie? L'histoire de notre vie publique a déjà trop raconté la triste trajectoire de ces étoiles filantes.

2. — En second lieu, pour bien remplir son devoir, il faut avoir la *volonté* de lutter contre l'intempérance. Il faut de la volonté pour tenir ferme contre les préjugés et contre ce que le monde jette de maximes dans la circulation. Chaque pays a les siennes. Chez nous, peuple septentrional, nous avons bien vu que le démon a de bonne heure réussi à implanter cette maxime, que l'eau-de-vie est nécessaire au commerce, qu'elle soutient dans la fatigue, qu'elle arme contre le froid. Du reste, on ne s'est jamais soucié de tenir d'accord ces axiomes, attendu que l'on soutient avec le même sérieux que l'alcool aide à supporter la chaleur de l'été.

3. — Donc il faut être convaincu et il faut avoir de la volonté. Ce n'est pas tout. Dans le domaine extérieur, il faut agir. Il va de soi, d'abord, que l'on doit être sobre soi-

même et réagir contre la coutume de *la traite*, qui attristait tellement les réunions d'affaires ou d'amusements, il y a peu longtemps. Il semble toutefois qu'il y a eu amélioration sur ce point, depuis les campagnes de tempérance d'il y a vingt ans.

Si l'on est constitué en autorité, l'action doit aller plus loin. Les parents sont la première autorité à laquelle Nous pensons en ce moment. Les éducateurs de carrière s'échangent de plus en plus cette réflexion, que les parents s'en remettent trop aux maisons d'éducation du soin de corriger les défauts de leurs enfants. Il est bien difficile de corriger au collège ou au couvent les habitudes de paresse, d'insubordination, de prodigalité, d'indépendance. Il leur sera encore plus difficile d'empêcher l'hérédité alcoolique de suivre son cours, surtout si, pendant l'adolescence, vos fils sont mis dans l'occasion de développer cette hérédité, à la faveur de stimulants mis dans le système quand il se trouve peut-être au moment de l'énergie maxima de ses propensions.

Cette seule pensée de vos responsabilités envers les générations issues de vos foyers, devrait suffire à indiquer la ligne de conduite qui s'impose à tous les chefs de famille.

Enfin on peut avoir à exercer son autorité sur la société elle-même. C'est le cas des chefs de famille dans l'élection des conseillers municipaux; c'est le cas de ces derniers dans l'exécution de leur mandat. C'est encore le cas des patrons à l'égard de leurs employés. A ceux-là incombe la tâche d'une propagande de persuasion, d'abord. Car il ne leur est pas permis d'être indifférents à ce qui se fait de mal dans la société. Ils sont par état les gardiens de la vie raisonnable. Et la vie n'est pas menée raisonnablement dans la société si des conditions ne sont pas faites aux citoyens, qui leur facilitent la pratique de la prudence, de la justice, de la force et de la tempérance. Pour cela il faut que Dieu règne dans les mœurs. Et le juste, outre les obligations qui lui sont imposées par sa raison, se doit constituer le partisan convaincu des droits de Dieu. Chrétien, il se doit et il doit à ses frères de faire que ce règne se traduise par l'acceptation des règles de vie que nous a apportées le Christ, le Roi immortel

des siècles. Le juste réclame ces droits à temps et à contre-temps, sans se laisser rebuter par des échecs partiels. Autrement on n'est pas sincère dans sa prière: *Adveniat regnum tuum!* Nous attendons, par conséquent, que les autorités civiles secondent par la parole donnée à propos, la parole des autorités religieuses. De plus, il faut le retenir, ceux qui sont constitués en autorité sont responsables de tout le mal qu'ils font faire, de tout le bien qu'ils empêchent de faire, et de tout le mal qu'ils n'empêchent pas quand ils le peuvent. Or c'est coopérer au mal que d'user de son influence pour faire reconnaître au mal une existence légale. Le mal n'a pas de droits. Nous savons bien que l'on tolère parfois la licence pour éviter un plus grand mal. Mais la licence n'est pas la liberté, c'en est l'abus. Et, si la licence a pu être reconnue comme un moyen de canaliser le mal, dans des groupements où le paganisme rendait impossible la suppression immédiate de l'inconduite, on ne Nous fera pas croire que notre monde, en ce diocèse, soit assimilable à un monde où le paganisme l'emporte. Ce qui prête le plus à discussion, c'est la question de savoir ce que vaut la tolérance donnée à la vente de l'alcool et ce que vaut la prohibition imposée à cette vente.

Nous ne considérons pas que l'alcool soit une chose intrinsèquement mauvaise comme serait, par exemple, la prostitution. C'est l'abus qui en est mauvais. D'autres ont pu penser que le seul moyen d'enrayer cet abus serait la prohibition imposée par l'État. Sans juger ce système, puisque l'État qui légifère ainsi peut avoir ses raisons, Nous tenons à faire remarquer que tel n'a pas été le procédé en ce qui concerne l'interdiction des boissons alcooliques dans notre région. Les règlements en vigueur datent d'une quinzaine d'années. Ils ne sont pas à rapprocher de la loi de prohibition en vigueur aux États-Unis, et l'on aurait tort d'appliquer à nos règlements les critiques que des catholiques dirigent contre la législation des États-Unis. Nous n'entendons pas juger cette dernière législation. Mais, pour nous en tenir à nos affaires on voudra bien retenir que le système de l'option locale est conforme à la notion que l'on doit garder

de la vertu. Si, pour des raisons économiques et pour des raisons morales, vous décidez non seulement d'user modérément de boissons alcooliques, mais même de vous en abstenir complètement, vous faites un acte de vertu et donnez un bon exemple. Si vous décidez avec vos concitoyens, après vous être persuadés ensemble, de supprimer l'occasion de prendre de ces boissons, pour les raisons personnelles qui vous y avaient engagé et parce que vous savez que l'abus serait facile, vous faites un acte de vertu collective. Si vous demandez à l'autorité civile de sanctionner cette décision collective pour ne pas vous exposer au danger d'inconstance, vous prenez une décision qui vous honore et qui reste méritoire, proportion gardée, à la façon du vœu que l'on ferait pour se lier à l'avance contre ses propres inconstances.

Or telle est bien la nature des règlements dits de prohibition qui sont en vigueur dans le diocèse. Si Nous en parlons si longuement, c'est afin de ne pas permettre que l'on se serve des discussions que provoque la loi de prohibition des États-Unis jusque dans les milieux catholiques, pour appliquer à notre régime les mêmes blâmes. En réalité, nous savons qu'il se commet des irrégularités. Mais on devrait admettre aussi loyalement qu'il y a grand avantage à ce que l'occasion ne soit pas légalement mise à la disposition de toutes les faiblesses. Des gens de bonne foi invoquent les abus de la vente clandestine. On n'a prouvé nulle part que le moyen d'enrayer ce mal soit de faciliter encore le moyen de se livrer à ces abus. En tout cas, ce qui ne fait pas de doute, c'est que l'autorité demeure responsable des désordres qu'elle pourrait empêcher et qu'elle laisse se poursuivre impunément. Et c'est encore que les bouges et les mauvais lieux, où la jeunesse va se pervertir et l'âge mûr entre en secret avec un reste de honte, ne peuvent pas être tolérés sans faute grave de la part des autorités, comme de la part de ceux qui alimentent ces lieux suspects.

Concluons cette première partie, nos très chers Frères. Chaque chef de famille se doit à lui-même d'être un bon ligueur de la Tempérance. Or, pour remplir tous les devoirs

qu'impose ce titre, il faut à l'esprit une grande pensée et au cœur un grand amour, tout comme, pour dominer la tentation des plaisirs faciles et vulgaires de l'intempérance, il faut donner à sa vie passionnelle de grands objets qui fassent voir la vanité incurable de ce qui n'est que plaisir sensible.

Cette grande pensée, qui peut diriger votre apostolat et soutenir votre résistance à la tentation, c'est celle des services que vous pouvez rendre à votre pays en prenant parti pour la tempérance, qui sauvegarde nos forces physiques, intellectuelles et morales. Dites, que peut la mère de famille et que peuvent nos institutions, si les pères de famille manquent à leur dignité et donnent l'exemple de l'inconduite ? Que pourrions-nous remettre à la société, si les jeunes gens qu'on nous confie apportent avec eux des nerfs affaiblis, un cerveau anormal et une volonté abolie par l'alcoolisme héréditaire ? Au contraire, vous pouvez entrevoir ce que le plus humble chef de famille peut faire pour le bien commun de son pays, s'il sait transmettre à ses enfants un nom intact, une vie sans souillure et sans tares et le souvenir d'une intégrité sans défaillance.

Pour soutenir cette grande pensée, il faut un grand amour. C'est l'Église, notre patrie spirituelle, qui nous en offre l'objet. Avec saint Paul elle vous dit : « Je vous rappelle que Notre-Seigneur Jésus-Christ est mort pour nous, qu'il est ressuscité et qu'il viendra nous juger un jour. » Elle nous dit encore en vous montrant la sainte Table : Vous tous qui êtes accablés sous le poids du travail, venez à lui, car il vous aime et vous soulagera. Vous tous que la passion tourmente, donnez à cette passion un aliment infini. Vous qui avez faim et soif, venez à lui puiser la tempérance. Sa chair est une nourriture et son sang un breuvage. Si vous saviez le don de Dieu, vous demanderiez à Jésus-Christ de désaltérer à jamais votre âme et d'éteindre en vous tout autre feu que celui de sa charité.

Cette communication est déjà longue. Nous Nous réservons de vous revenir bientôt pour vous entretenir de ce que devrait être, selon Nous, l'éducation de la tempérance. Pour le moment, Nous avons assez indiqué la gravité de vos obligations pour qu'il vous apparaisse opportun d'activer votre

travail en faveur de la tempérance. Et comme c'est en vain que nous aurons travaillé à édifier notre vie civique si nous n'appelons pas le Seigneur à l'édifier, nous devons commencer et soutenir nos efforts par la prière

Suivent quelques dispositifs pour les fidèles du diocèse.

Et que le Seigneur Jésus, à qui tant de prières feront sûrement violence, nous accorde à tous de vivre dans la sobriété, la justice et la piété, dans l'attente des biens éternels qu'il réserve aux bons et fidèles serviteurs.

Sera le présent Mandement lu et publié au prône de toutes les églises et chapelles où se fait l'office public dans le diocèse, et en chapitre dans les communautés religieuses, le premier dimanche après sa réception.

Donné à Saint-Germain de Rimouski, en Notre Palais épiscopal, sous Notre seing, le sceau du diocèse et le contre-seing de Notre Secrétaire, le 1^{er} jour du mois de mars de l'an de grâce mil neuf cent trente.

† GEORGES,

Évêque de Saint-Germain de Rimouski

Par mandement de Monseigneur l'Évêque,

E.-S. CHÉNARD, Ptre

Secrétaire

L'ŒUVRE DES TRACTS

Directeur: R. P. ARCHAMBAULT, S. J.

Publie chaque mois une brochure sur des sujets variés et instructifs

- | | |
|---|-------------------------------|
| * 1. <i>L'Instruction obligatoire.</i> | Sir Lomer GOUIN, Juge TELLIER |
| 2. <i>L'École obligatoire.</i> | Mgr PAQUET |
| 3. <i>Le Premier Patron du Canada.</i> | R. P. LECOMPTE, S.J. |
| 4. <i>Le bon Journal.</i> | R. P. MARION, O.P. |
| 5. <i>La Fête du Sacré Cœur.</i> | R. P. ARCHAMBAULT, S.J. |
| * 6. <i>Les Retraites fermées au Canada.</i> | R. P. LECOMPTE, S.J. |
| 7. <i>Le docteur Painchaud.</i> | C.-J. MAGNAN |
| * 8. <i>L'Eglise et l'Organisation ouvrière.</i> | R. P. ARCHAMBAULT, S.J. |
| * 9. <i>Police! Police! A l'école, les enfants!</i> | B. P. |
| 10. <i>Le mouvement ouvrier au Canada.</i> | Omer HÉROUX |
| 11. <i>L'École canadienne-française.</i> | R. P. Adélarde DUGRÉ, S.J. |
| 12. <i>Les Familles au Sacré Cœur.</i> | R. P. ARCHAMBAULT, S.J. |
| * 13. <i>Le Cinéma corrupteur.</i> | Euclide LEFEBVRE |
| 14. <i>La première Semaine sociale au Canada.</i> | R. P. ARCHAMBAULT, S.J. |
| 15. <i>Sainte Jeanne d'Arc.</i> | R. P. CHOSSEGROS, S.J. |
| * 16. <i>Appel aux ouvriers.</i> | Georges HOGUE |
| 17. <i>Notre-Dame de Liesse.</i> | R. P. LECOMPTE, S.J. |
| 18. <i>Les conditions religieuses de la société canadienne.</i> | Le cardinal BÉGIN |
| 19. <i>Sainte Marguerite-Marie.</i> | Une RELIGIEUSE |
| 20. <i>La Y. M. C. A.</i> | R. P. LECOMPTE, S.J. |
| 21. <i>La Propagation de la Foi.</i> | BENOIT XV |
| 22. <i>L'Aide aux ouvriers catholiques.</i> | R. P. Adélarde DUGRÉ, S.J. |
| * 23. <i>La vénérable Marguerite Bourgeoys.</i> | R. P. JOYAL, O.M.I. |
| 24. <i>La Formation des Elites.</i> | Général DE CASTELNAU |
| * 25. <i>L'Ordre séraphique.</i> | P. MARIE-RAYMOND, O.F.M. |
| 26. <i>La Société de Saint-Vincent de Paul.</i> | XXX |
| 27. <i>Jeanne Mance.</i> | Une RELIGIEUSE |
| 28. <i>Saint Jean Berchmans.</i> | R. P. Antoine DRAGON, S.J. |
| * 29. <i>La vénérable Mère d'Youville.</i> | Abbé Emile DUBOIS |
| 30. <i>Le Maréchal Foch.</i> | XXX |
| 31. <i>L'Instruction obligatoire.</i> | R. P. BARBARA, S.J. |
| 32. <i>La Compagnie de Jésus.</i> | R. P. Adélarde DUGRÉ, S.J. |
| 33a. <i>Le Choix d'un état de vie (jeunes gens)</i> | R. P. d'ORSONNENS, S.J. |
| 33b. <i>Le Choix d'un état de vie (jeunes filles)</i> | R. P. d'ORSONNENS, S.J. |
| 34. <i>Les Congrès eucharistiques internationaux.</i> | R. P. ARCHAMBAULT, S.J. |
| * 35. <i>Mère Marie-Rose.</i> | Une RELIGIEUSE |
| * 36. <i>Mère Marie-du-Sacré-Cœur.</i> | Une RELIGIEUSE |
| 37. <i>Le Journal d'un Retraitant.</i> | C. DE BEUGNY |
| 38. <i>Contre le blasphème, tous!</i> | R. P. Alexandre DUGRÉ, S.J. |
| 39. <i>Vers les terres d'infidélité.</i> | Abbé C. RONDEAU, P. M.-É. |
| 40. <i>Société de Marie-Réparatrice.</i> | R. P. DELAPORTE, S.J. |
| 41. <i>Les Oblats dans l'Extrême-Nord.</i> | R. P. Adélarde DUGRÉ, S.J. |
| 42. <i>Saint Gérard Majella.</i> | Abbé P.-E. GAUTHIER |
| 43. <i>Autour du Séminaire canadien des M.-É.</i> | Abbé C. RONDEAU, P. M.-É. |
| 44. <i>Le bienheureux Grignon de Montfort.</i> | F. ANANIE, F.S.G. |
| 45. <i>Monseigneur François de Laval.</i> | R. P. LECOMPTE, S.J. |
| 46. <i>Les Exercices spirituels de saint Ignace.</i> | S. S. PIE XI |
| 47. <i>La Villa La Broquerie.</i> | R. P. ARCHAMBAULT, S.J. |
| 48. <i>Saint Jean-Baptiste.</i> | R. P. Alexandre DUGRÉ, S.J. |
| 49. <i>Les Frères de la Charité au Canada.</i> | Frère X... |
| * 50. <i>L'une des œuvres des Sœurs de l'I.-C.</i> | Un AMI DE L'ŒUVRE |
| 51. <i>Monseigneur Alexandre Taché.</i> | R. P. LATOUR, O.M.I. |
| 52. <i>L'Œuvre du Bon-Pasteur.</i> | Un AMI DE L'ŒUVRE |
| 53. <i>La Croisade des temps modernes.</i> | Abbé C. RONDEAU, P. M.-É. |
| 54. <i>Mère Marie-Anne.</i> | Une RELIGIEUSE |
| 55. <i>Les livres... tonique ou poison.</i> | Abbé C.-A. LAMARCHE, D.Th. |
| * 56. <i>Contre le travail du dimanche.</i> | R. P. ARCHAMBAULT, S.J. |
| 57. <i>L'Œuvre de la Villa Saint-Martin.</i> | R. P. Gustave JEAN, S.J. |
| 58. <i>Monseigneur Laféche.</i> | R. P. Adélarde DUGRÉ, S.J. |
| * 59. <i>Le bienheureux Bellarmin.</i> | R. P. ARCHAMBAULT, S.J. |
| * 60. <i>La vénérable Bernadette Soubirous.</i> | Abbé P.-E. GAUTHIER |
| 61. <i>Mère Gamelin.</i> | Une RELIGIEUSE |
| 62. <i>Le Recrutement des Retraitants.</i> | XXX |
| 63. <i>Madame de la Peltrie.</i> | R. P. LE JEUNE, O.M.I. |
| 64. <i>L'Œuvre du curé Labello.</i> | Abbé Henri LECOMPTE |
| 65. <i>Saint François Xavier.</i> | Abbé C. RONDEAU, P. M.-É. |

L'ŒUVRE DES TRACTS

*66. <i>Les Sœurs de Miséricorde de Montréal</i>	Abbé Elie-J. AUCLAIR, D.Th.
67. <i>Le Catholicisme en Chine</i>	Mgr BEAUPIN
68. <i>Le Jubilé de 1925</i>	XXX
*69. <i>Mère Marie de la Ferre</i>	Une RELIGIEUSE
70. <i>Mère Marie des Sept-Douleurs</i>	Une RELIGIEUSE
71. <i>Saint Pierre Canisius</i>	R. P. LECOMPTÉ, S.J.
72. <i>Sainte Madeleine-Sophie Barat</i>	R. S. C. J.
73. <i>Nos Martyrs canadiens</i>	R. P. ARCHAMBAULT, S.J.
74. <i>Les Servites de Marie</i>	R. P. LÉPICIER, O.S.M
75. <i>Les Clubs sociaux neutres</i>	Abbé Cyrille GAGNON
76. <i>La Presse catholique</i>	Mgr Elias ROY
77. <i>L'A. C. J. C.</i>	Chanoine COURCHESNE
78. <i>La petite Sœur des missionnaires</i>	Abbé C. RONDEAU, P. M.-É.
79. <i>Encyclique sur la fête du Christ-Roi</i>	S. S. PIE XI
80. <i>La Retraite spirituelle</i>	S. ALPHONSE DE LIGUORI
81. <i>Une enquête sur le scoutisme français</i>	XXX
82. <i>Le Secrétariat des Familles</i>	Dr Elzéar MIVILLE-DECHÈNE
83. <i>Le Dr Amédée Marsan</i>	R. P. LÉOPOLD, O.C.
84. <i>Comment lutter contre le mauvais cinéma</i>	Léo PELLAND, avocat
85. <i>Adolescents! L'école vous invite encore</i>	Frère LÉOPOLD, C.S.C.
86. <i>Saint Louis de Gonzague, confesseur</i>	R. P. PLAMONDON, S.J.
87. <i>La transgression du devoir dominical</i>	XXX
88. <i>Le règne social de Jésus-Christ</i>	Abbé Arthur LAPOINTE
*89. <i>Le Séminaire canadien des M.-E.</i>	Abbé C. RONDEAU, P. M.-É.
90. <i>André Grasset de Saint-Sauveur</i>	XXX
91. <i>Sauvez vos enfants du cinéma meurtrier!</i>	R. P. ARCHAMBAULT, S.J.
92. <i>Actes pontificaux concernant l'Act française</i>	S. S. PIE XI
93. <i>Répliques du bon sens. — I</i>	Capitaine MAGNIEZ
94. <i>Ce que femme veut</i>	Jeanne TALBOT
95. <i>Répliques du bon sens. — II</i>	Capitaine MAGNIEZ
96. <i>Marie de l'Incarination</i>	R. P. FARLEY, C.S.V.
97. <i>Dimanche vs Cinéma</i>	Chanoine HARBOUR
98. <i>Thaumaturges de chez nous</i>	R. P. Jacques DUGAS, S. J.
99. <i>L'abbé Jacques-François Dujarié</i>	Frère LÉOPOLD, C. S. C.
100. <i>Le Rapport Boyer sur le cinéma</i>	XXX
101. <i>Nos premiers Missionnaires</i>	Abbé Napoléon MORISSETTE
102. <i>Les Retraites fermées en Belgique</i>	R. P. LAVEILLE, S. J.
103. <i>La Congrégation du Saint-Esprit</i>	R. P. G. LE GALLOIS, C. S. Sp.
104. <i>Répliques du bon sens — III</i>	Capitaine MAGNIEZ
105. <i>L'Action sociale catholique</i>	S. G. Mgr HALLÉ
106. <i>Les Retraites fermées</i>	Ferdinand ROY
107. <i>Sa Grandeur Monseigneur Courchesne</i>	XXX
108. <i>L'Encyclique « Miserentissimus Redemptor »</i>	S. S. PIE XI
109. <i>La Langue française</i>	Chanoine CHARRON
110. <i>L'Apostolat</i>	Rodolphe LAPLANTE
111. <i>Répliques du bon sens — IV</i>	Capitaine MAGNIEZ
112. <i>Le Drapeau canadien-français</i>	R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
113. <i>L'Université Pontificale Grégorienne</i>	XXX
114. <i>La Retraite fermée</i>	Roland MILLAR
115. <i>L'Action catholique</i>	Mgr P.-S. DESRANLEAU
116. <i>Un diocèse canadien aux Indes</i>	R. P. E. GAGNON, C.S.C.
117. <i>Le mois du dimanche</i>	R. P. ARCHAMBAULT S. J.
118. <i>Pour le Repos dominical</i>	D. B.
119. <i>Le problème de la natalité</i>	Benito MUSSOLINI
120. <i>Moniales Carmélites aux Trois-Rivières</i>	Un ami du Carmel!
121. <i>La Femme canadienne-française</i>	Sr Marie du Rédempteur, S.G.C.
122. <i>L'Ordre Trinitaire</i>	Jean-Félix de CERFROID
123. <i>Une charte officielle du syndicalisme chrétien</i>	
124. <i>Le Sens social</i>	Abbé Joseph-C. TREMBLAY
125. <i>Sa Sainteté Pie XI</i>	S. Em. le card. ROULEAU, O. P.
126. <i>Le Journal catholique</i>	Chanoine François BLANCHET
127. <i>L'Encyclique « Mens Nostra »</i>	S. S. PIE XI
128. <i>La destinée sociale de la femme</i>	Marie-Thérèse ARCHAMBAULT
129. <i>Les Retraites fermées</i>	Dr Joseph GAUVREAU
130. <i>Le B. Albert le Grand</i>	R. P. RICHER, O. P.
131. <i>La Tempérance</i>	S. G. Mgr COURCHESNE

*Les brochures précédées d'un astérisque sont épuisées

Prix: 10 sous l'unité franco; \$6.00 le cent; \$50.00 le mille port en plus
Condition d'abonnement: \$1.00 pour douze numéros consécutifs.

L'ACTION PAROISSIALE, 4260, rue de Bordeaux, Montréal — Tél. Amherst 2192